



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**



**2024-02-07**

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de février tenue ce **mercredi 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2024 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 janvier 2024 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
  - 5.1 Ressources financières**
    - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
    - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de janvier 2024 (décision)
    - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
    - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 2 000 \$ - Ratification (décision)
    - 5.1.5 Renouvellement de diverses licences informatiques – Autorisation (décision)
    - 5.1.6 Renouvellement de l'adhésion à l'Espace Muni – Autorisation (décision)



- 5.1.7 Jetons de présence des membres du Conseil d'administration de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau – Années 2022 et 2023 (décision)

## 5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Rencontre de négociation tenue le 25 janvier 2024 – État de situation et suivis (information)
- 5.2.2 Participation du Service de développement du territoire de la MRC au Gala de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation prévu le 23 mars 2024 – Autorisation (décision)
- 5.2.3 Fin de la période d'essai – Conseillère aux entreprises et à la mesure STA – Recommandation de la directrice du Service de développement du territoire (décision)
- 5.2.4 Inscription du coordonnateur à l'environnement au forum interrégional connectivité écologique intitulée « De la biodiversité à l'aventure » prévu le 15 février 2024 – Autorisation (décision)

## 5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Achat de chaussures de sécurité – Personnel du Service de sécurité publique – Autorisation (décision)

## 5.4 Évaluation foncière

# 6. Gestion stratégique

## 6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Proposition de plan d'action 2024 de la MRC de Papineau – Recommandation de l'équipe de direction (discussions)
- 6.1.2 Analyse sur la répartition de la contribution (Quote-part) des municipalités locales – Dépôt du tableau sur la répartition de la quote-part en fonction d'une moyenne sur six ans (information et discussions)
- 6.1.3 Révision de la composition du Comité administratif – Règlement numéro 003-83 relatif à la constitution du Comité administratif (discussions)

## 6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Financement de la Corporation des Loisirs de Papineau – Signature du protocole d'entente et autorisation budgétaire (décision)
- 6.2.2 350<sup>e</sup> anniversaire de la Seigneurie Petite Nation - Octroi d'un mandat à titre de chargé de projet – Recommandation du Comité de sélection (décision)
- 6.2.3 Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS) mesure 13.1 – Augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire – Recommandation du comité en sécurité alimentaire et saine alimentation (recommandation)

## 6.3 Développement économique

- 6.3.1 Rapport trimestriel d'activités de la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) – Entente de partenariat avec Emploi-Québec (information)
- 6.3.2 Nomination de deux membres au sein du Comité d'investissement (recommandation)
- 6.3.3 Politique de soutien aux entreprises de la MRC – Diverses demandes de subvention



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- 6.3.3.1 Fonds nouvel entrepreneur – Entreprise Pépinière la Réfriche (Ferme Syntress s.e.n.c) - Demande d'aide financière (décision)
- 6.3.3.2 Fonds nouvel entrepreneur – Entreprise O Vive – Demande d'aide financière (décision)
- 6.3.3.3 Fonds nouvel entrepreneur – Entreprise Échappée Bleue – Demande d'aide financière (décision)
- 6.3.3.4 Fonds expert-conseil – Entreprise Ramonage Royal – Demande d'aide financière (décision)
- 6.3.4 Programme « Relève entreprise » de la Fédération québécoise des municipalités locales (FQM) – Subventions accordées aux entreprises du territoire de la MRC – Autorisation (décision)
- 6.3.5 État de situation – Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) volet régional – FRR2 (information)
- 6.3.6 Gestion des Fonds local d'investissement (FLI), Fonds local de solidarité (FLS), Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Radiation de prêts (décision)
- 6.3.7 Fonds de visibilité en Petite nation pour les festivals et les événements 2024 – Divers projets (décision)
- 6.3.8 Renouvellement du plan d'entretien annuel des sites web de la MRC – Mandat à la firme Par Design – Autorisation (décision)
- 6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**
  - 6.4.1 Modification à l'entente de paiement avec Maxxum concernant l'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) (décision)
- 6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**
  - 6.5.1 Semaine de la sécurité publique prévue du 6 au 12 octobre 2024 – Autorisation (décision)
  - 6.5.2 Mandat pour un support juridique associé à la mise en place de libellés suivant la mise à jour des règlements applicable en sécurité publique et incendie – Autorisation (décision)
- 6.6 Transport**
  - 6.6.1 Entente de services avec la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP) – Année financière 2024-2025 – Autorisation (décision)
- 7. Correspondance**
- 8. Diverses demandes d'appui**
- 9. Calendrier des rencontres**
  - 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de février à décembre 2024 (information)
  - 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 21 février 2024 (information)
- 10. Sujets divers**
- 11. Période de questions et propos des membres**
- 12. Ajournement de la séance (décision)**



**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2024-02-027**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-2024-02-028**

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE  
LE 10 JANVIER 2024**

**CA-2024-02-029**

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 janvier 2024, lequel  
est déposé au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 janvier 2024 soit adopté tel  
que rédigé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

**5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

**5.1 Ressources financières**

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES  
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 6 mars prochain.



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES  
ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE JANVIER 2024

CA-2024-02-030

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de janvier 2024 soit les chèques numéros 24243 à 24565 totalisant un montant de 147 358.31 \$, les prélèvements numéros 4060 à 4137 totalisant un montant de 240 989.07\$, ainsi que les salaires pour le mois de janvier, soient et sont adoptés, à savoir :

|                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| Salaires au 11 janvier 2024         | 19 417.40 \$         |
| Salaires au 18 janvier 2024         | 20 936.82 \$         |
| Salaires au 25 janvier 2024         | 20 140.52 \$         |
|                                     |                      |
|                                     |                      |
|                                     |                      |
| Salaires des élus-janvier 2024      | 21 326.98 \$         |
| <b>Total des salaires</b>           | <b>81 821.72 \$</b>  |
| Comptes fournisseurs (chèques)      | 147 358.31 \$        |
| Comptes fournisseurs (prélèvements) | 240 989.07 \$        |
| <b>TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES</b> | <b>388 347.38 \$</b> |

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES  
AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

CA-2024-02-031

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

| Nom du fournisseur | Numéro de référence du compte grand livre | Montant (avant taxes applicables) | Objet de la dépense                          |
|--------------------|---|-----------------------------------|--|
| MIXMIDIA INC.      | 02-22000-527                              | 34.00                             | BRODERIE SUR DEUX POLOS ACHETÉS PRÉCÉDEMMENT |
| SSP TÉLÉCOM        | 02-65903-414                              | 9.00                              | RAINBOW ENTREPRISE X 7                       |

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement



QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

#### 5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 2 000 \$ - RATIFICATION

**CA-2024-02-032**

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 2 000 \$, conformément au règlement numéro 066-2004 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

| Nom du fournisseur   | Numéro de référence du compte grand livre                        | Montant   | Objet de la  |
|--|--|---|--|
| SUE MILLS  | 02-62200-993   | 250.00  | 2X SÉANCES DE PHOTOS MARTIN ET JÉRÉMY                    |
| PAR DESIGN   | 02-62009-690   | 375.00  | PROJET WEB - FONCTION LANGUE                             |
| IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE   | 02-13000-670   | 530.91  | ACHAT DE FOURNITURES DE                                  |
| IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE   | 02-13000-670   | 29.44   | CARTES D'AFFAIRES VALÉRI PATOINE ET MARTIN VAN DEN BORRE |
| LES MIGNARDISES  | 02-11000-493   | 194.35  | DINER CA DU 2023-11-01                                   |
| RESTAURANT LE LOUIS JOSEPH   | 02-62200-993   | 76.50   | RENCONTRE DÉV.   |
| INTERNET PAPINEAU  | 02-65903-412   | 112.50  | MISE A JOUR PG – POSTE GINETTE                           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• INTERNET</li> <li>• PAPINEAU</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 02-65903-412</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 300.00</li> </ul>  | URGENCE TÉLÉPHONIE                                       |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• XITTEL –</li> <li>• MASKATEL</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 02-66000-410</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1421.94</li> </ul> | CONTRAT AVEC MASKATEL                                    |



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

|                      |              |        |   |
|----------------------|--------------|--------|---|
| INTERNET<br>PAPINEAU | 02-65903-412 | 300.00 | PROJET<br>PARE-FEUX_28<br>DÉC.2023_CONTRAT<br>SERVICE |
|----------------------|--------------|--------|---|

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.5 RENOUELEMENT DE DIVERSES LICENCES INFORMATIQUES –  
AUTORISATION**

**CA-2024-02-033**

ATTENDU que la MRC doit renouveler annuellement des licences pour les logiciels utilisés par les membres du personnel ainsi que pour les serveurs;

ATTENDU que l'échéance de ces licences surviendra à différents moments durant l'année 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler lesdites licences suivantes :

| Association   | Numéro département | Adhésion annuelle (tx non incluses) |
|---|--------------------|-------------------------------------|
| Microsoft Office 365  | 02-65903-490       | 11 000 \$                           |
| Bande passant Internet pour la MRC et les municipalités           | 02-65903-413       | 7 500 \$                            |
| Hornets Security (anti-spam sur le réseau de la MRC)              | 02-65903-490       | 6 000 \$                            |
| Bitdefender (anti-virus sur les ordinateurs et serveur de la MRC) | 02-65903-490       | 1 000 \$                            |
| Maintien de licences ESRI ArcMap                                  | 02-65903-490       | 7 600 \$                            |
| Druide (Antidote)   | 02-65903-490       | 2 000 \$                            |
| GSF Outils pour ArcGIS  | 02-65903-490       | 2 000 \$                            |
| Nitro Pro   | 02-65903-490       | 4 000 \$                            |
| Licences CRM  | 02-65903-490       | 5 400 \$                            |
| Cilex   | 02-65903-490       | 440 \$                              |



|  |              |           |
|--|--------------|-----------|
| Licence Omni Vista 2500                      | 02-65903-490 | 3 500 \$  |
| Licence commutateur SSP                      | 02-62400-520 | 20 500 \$ |
| Videotron «internet»                         | 02-62400-690 | 1200 \$   |
| Maskatel maintien des ligne *                | 02-66000-410 | 20 000 \$ |
| Contrat d'entretien Omni 8770                | 02-66000-430 | 23 000 \$ |
| Prosomo inc site web petitenationtourisme.ca | 02-65903-490 | 40 \$     |
| Licence registraire web A.R.C. informatique  | 02-65903-490 | 1 500 \$  |
| Bell Canada Téléphonie                       | 02-66000-500 | 4 000 \$  |
| Télébec Téléphonie                           | 02-66000-500 | 6 000 \$  |
| Azimut                                       | 02-15000-411 | 8 500\$   |
| Contrat soutien tech (JLP)                   | 02-65903-419 | 5 000\$   |
| VEEAM  | 02-65903-490 | 545.00 \$ |

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le renouvellement des diverses licences mentionnées ci-dessus pour l'année 2024;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC conformément aux postes budgétaires identifiés ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

### 5.1.6 RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'ESPACE MUNI – AUTORISATION

#### CA-2024-02-034

ATTENDU l'offre de l'Espace MUNI représentant un montant de 340 \$ annuellement, excluant les taxes applicables, par année;

ATTENDU qu'en relation avec le développement social, l'Espace MUNI permet l'accès collectif à une ressource sur l'action sociale et municipale ainsi que l'accès à la banque des 1001 mesures, laquelle sera un outil pour les divers comités à promouvoir;

ATTENDU que les avantages de l'adhésion sont les suivants :

- Recevoir les dernières informations sur l'évolution des dossiers concernant le développement des communautés et la qualité de vie grâce aux communications régulières;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- Bénéficiaire d'une représentation des réalités de sa municipalité selon sa taille au sein du Conseil d'administration d'Espace MUNI;
- Profiter d'une réduction avantageuse sur les offres de services;
- Profiter d'une réduction avantageuse sur le prix de l'inscription au colloque annuel de l'organisation et d'un tarif préférentiel, ou de la gratuité, pour participer à d'autres événements;
- Recevoir deux exemplaires imprimés de chacune des éditions du magazine *Vivacité*;
- Participer à des rencontres d'échanges et de discussions entre membres à partir de la plateforme virtuelle de partage intermunicipal;
- Participer à des rencontres entre les membres et les représentants du Conseil d'administration;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'adhésion à l'Espace MUNI pour une durée d'un an à partir de la date d'adhésion et ce, pour un montant de 340 \$ annuellement, excluant les taxes;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62008-999;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.7 JETONS DE PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DES TRANSPORTS  
ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU – ANNÉES 2022 ET 2023**

**CA-2024-02-035**

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal », le rapport déposé par la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP) concernant les représentants de la MRC au sein de son Conseil, en référence aux années 2022 et 2023, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil d'administration de la CTACP pour assister aux réunions tenues, durant les années 2022 et 2023, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément aux décisions antérieures;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.



**5.2 Ressources humaines**

**5.2.1 RENCONTRE DE NÉGOCIATION TENUE LE 25 JANVIER 2024 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS**

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un résumé de la rencontre de négociation tenue le 25 janvier 2024 auprès des membres du Comité administratif.

**5.2.2 PARTICIPATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC AU GALA DE LA CHAMBRE DE COMMERCE VALLÉE DE LA PETITE-NATION PRÉVU LE 23 MARS 2024 – AUTORISATION**

**CA-2024-02-036**

ATTENDU que la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation organise son Gala Reconnaissance 2024, 16<sup>e</sup> édition, et que ce rendez-vous est un incontournable pour la communauté d'affaires de la région ;

ATTENDU que la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation et la MRC de Papineau entretiennent des liens de collaboration étroits quant au développement économique de la région ;

ATTENDU que la participation des membres du Service de développement économique, soit la directrice générale, la directrice par intérim du développement du territoire, la commissaire en développement économique par intérim, la conseillère en développement économique (mesure STA), l'agente de communication, l'agent de développement rural volet agricole, l'agente de développement touristique, ainsi que le préfet de la MRC de Papineau, à ce gala leur permettra de participer à la célébration de l'excellence des gens, entreprises et organismes de la région, lesquels sont au cœur du développement socio-économique du territoire et se sont particulièrement démarqués lors de la dernière année;

ATTENDU que la présence du Préfet et des membres du Service de développement économique au Gala Reconnaissance 2024 permettra de favoriser les échanges entre les différents agents, les entreprises ainsi que les organismes du territoire et de promouvoir les services offerts par la MRC;

ATTENDU la lettre reçue le 22 janvier 2024 en provenance de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation, laquelle sollicite une contribution de 1 500\$ en échange de deux billets pour le souper, d'un plan de visibilité pour la MRC lors du Gala ainsi que la présentation d'un prix lors du Gala;

ATTENDU que le Gala Reconnaissance 2024 aura lieu au Château Montebello, le 23 mars 2024 et que les frais représentent une somme de 930\$ pour les six billets supplémentaires, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition de la CCVPN définie dans la lettre acheminée le 22 janvier 2024, représentant une somme de 1 500 \$, dans le cadre de la tenue du Gala Reconnaissance 2024 prévue au Château Montebello le 23 mars 2024;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Le Comité administratif autorise le Service de développement du territoire de la MRC de Papineau à participer au Gala Reconnaissance 2024 de la CCVPN, le tout représentant un montant de 930 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

La contribution de la MRC ainsi que les frais d'inscription des membres du Service de développement du territoire soient autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62200-993 ;

QUE :

Les frais de déplacement associés à l'événement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC en fonction des postes budgétaires liés à chaque membre autorisé;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision

Adoptée.

**5.2.3 FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI – CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES ET  
À LA MESURE STA – RECOMMANDATION DE LA DIRECTRICE DU  
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CA-2024-01-037**

ATTENDU que le contrat de travail de la conseillère au développement économique, mesure STA, madame Valérie Patoine, a pris effet en date du 17 juillet 2023, conformément à la résolution numéro CA-2023-06-197;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la Convention collective de la MRC de Papineau, la période d'essai est de 910 heures travaillées ;

ATTENDU qu'à la suite du processus d'évaluation du rendement de madame Patoine, la direction conclut que cette dernière a réussi sa période d'essai avec succès et, par le fait même, recommande au Comité administratif la confirmation de madame Patoine à titre d'employée régulière à temps plein en relation avec le poste de conseillère au développement économique, mesure STA;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC autorise la levée de la période d'essai de madame Valérie Patoine, conseillère au développement économique, mesure STA, en date du 30 janvier 2024 et confirme son statut d'employée régulière à temps plein, selon les modalités prévues à la Convention collective et conditionnellement à la subvention accordée dans le cadre de l'entente conclue avec Services Québec;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.4 INSCRIPTION DU COORDONNATEUR À L'ENVIRONNEMENT AU  
FORUM INTERRÉGIONAL CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE INTITULÉ  
« DE LA BIODIVERSITÉ À L'AVENTURE » PRÉVU LE 15 FÉVRIER 2024  
– AUTORISATION**



**CA-2024-02-038**

ATTENDU que le forum interrégional connectivité écologique : de la biodiversité à l'aventure, lequel est organisé par le Conseil régional de l'environnement Mauricie à Trois-Rivières le 15 février 2024;

ATTENDU que les frais d'inscription représentent un montant de 125 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

ATTENDU que la participation du coordonnateur à l'environnement à cette rencontre lui permettra de bonifier ses connaissances, son expertise et ses compétences dans le cadre de ses fonctions respectives;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le coordonnateur à l'environnement, monsieur Alexandre René, à participer au forum interrégional connectivité écologique : de la biodiversité à l'aventure, lequel est organisé par le Conseil régional de l'environnement Mauricie à Trois-Rivières, au coût de 125 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Les frais de déplacement et de séjour du coordonnateur à l'environnement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2024, au poste budgétaire numéro 02 45400 454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.3 Ressources matérielles**

**5.3.1 ACHAT DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ – PERSONNEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUTORISATION**

**CA-2024-02-039**

ATTENDU la résolution numéro 2019-02-026, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 février 2019, approuvant la Politique de remboursement des élus et des employés municipaux de la MRC;

ATTENDU que l'achat de chaussures de sécurité protégera les employés dans le cadre de leurs fonctions respectives, notamment lors de visites effectuées sur le terrain;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de chaussures de sécurité pour les deux inspecteurs en prévention des incendies et le coordonnateur en sécurité publique, conformément à la Politique de remboursement des élus et des employés municipaux, au montant maximum de 125 \$ chacun;



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 22000 527;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

#### 5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

### 6. GESTION STRATÉGIQUE

#### 6.1 Organisation de la MRC

##### 6.1.1 **PROPOSITION DE PLAN D'ACTION 2024 DE LA MRC DE PAPINEAU – RECOMMANDATION DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION**

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, sonde les membres du Comité administratif quant à la présentation du plan d'action de la MRC pour l'année 2024. Madame Lauzon suggère que ledit plan d'action présente les les priorités 2024 du Conseil des maires. Les membres du Comité administratif prennent connaissance du document déposé dans le cadre de la présente séance en lien avec la proposition soumise par la direction générale. Le sujet sera inscrit au Conseil des maires prévu le 21 février prochain. Les membres conviennent qu'un suivi annuel soit effectué concernant l'évolution des travaux réalisés dans le cadre des priorités 2024 identifiées dans le document déposé.

##### 6.1.2 **ANALYSE SUR LA RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION (QUOTE-PART) DES MUNICIPALITÉS LOCALES – DÉPÔT DU TABLEAU SUR LA RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART EN FONCTION D'UNE MOYENNE SUR SIX ANS**

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un résumé du dossier sur la répartition de la quote-part des municipalités locales, laquelle est actuellement basée sur la richesse foncière uniformisée (RFU) établie en fonction du rôle déposé le 15 septembre. À la demande des membres du Conseil des maires, monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, présente le tableau sur la répartition de la quote-part en fonction d'une moyenne de la RFU sur six (6) ans. Le sujet sera discuté lors de la séance plénière du Conseil des maires prévue le 21 février prochain.

##### 6.1.3 **RÉVISION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ ADMINISTRATIF – RÉGLEMENT NUMÉRO 003-83 RELATIF À LA CONSTITUTION DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

À la suite de la demande du maire de la Municipalité de Namur, monsieur Gilbert Dardel, lors de la séance du Conseil des maires du 24 janvier dernier concernant la révision de la composition du Comité administratif, les membres jugent que, dans le contexte actuel, il serait opportun de maintenir le statut quo. Monsieur le Préfet communiquera avec monsieur Dardel afin d'assurer un suivi sur le sujet.



**6.2 Développement du milieu**

**6.2.1 FINANCEMENT DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET AUTORISATION BUDGÉTAIRE**

**CA-2024-02-040**

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2024 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2024 (résolutions numéro 2023-11-221, 2023-11-222, 2023-11-223 et 2023-11-224);

ATTENDU que la CLP offre actuellement un service en loisir et sport aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC et a fourni les rapports requis;

ATTENDU le projet de protocole d'entente de services à conclure avec ladite Corporation pour l'offre de services en loisir sur le territoire de la MRC de Papineau au cours de l'année 2024;

ATTENDU que les sommes seront versées à ladite Corporation selon les modalités établies au protocole et selon le plan d'investissement de la MRC (résolution numéro 2023-11-225);

ATTENDU la recommandation de la direction générale de la MRC à l'égard des modalités de versement;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le décaissement des sommes qui seront versées à la Corporation des loisirs Papineau selon le plan de financement suivant ainsi que les modalités de versement prévues au protocole :

|           |            |
|-----------|------------|
| 35 000 \$ | FRR2       |
| 17 500 \$ | Quote-part |

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à conclure avec la Corporation des loisirs de Papineau pour les services qui seront dispensés au cours de l'année 2024 et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.2.2 350<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE NATION - OCTROI D'UN MANDAT À TITRE DE CHARGÉ DE PROJET – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Le sujet sera traité lors de la séance du Conseil des maires prévue le 21 février prochain pour considération puisqu'en raison des conclusions du processus d'appel d'offres, le Comité administratif ne peut assurer le suivi tel que convenu.

**6.2.3 PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIÉPS) MESURE 13.1 – AUGMENTER LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – RECOMMANDATION DU COMITÉ EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SAINÉ ALIMENTATION**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**CA-2024-02-041**

ATTENDU la mesure 13.1 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS), laquelle vise à augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire ;

ATTENDU que cette mesure est gérée par les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) à la grandeur du Québec ;

ATTENDU la volonté du CISSS de l'Outaouais de soutenir les comités de sécurité alimentaire des Tables de développement social locales par le biais de cette mesure ;

ATTENDU qu'un montant transitoire approximatif de 31 114 \$ est réservé pour la mise en œuvre du plan d'action du comité sécurité alimentaire de la Table de développement social Papineau et que l'entente couvre la période du 1<sup>e</sup> janvier au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU les recommandations du comité en sécurité alimentaire et saine alimentation de la Table de développement social Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter les recommandations du comité sécurité alimentaire et saine alimentation de la Table de développement social Papineau quant aux projets à soutenir tels que décrits à l'annexe 1, conformément aux modalités prévues dans le PAGIÉPS, et conditionnellement à la réglementation municipale en vigueur ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit au Conseil des maires prévu le 21 février 2024 pour considération.

Adoptée.

**6.3 Développement économique**

**6.3.1 RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITÉS DE LA MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME » (STA) – ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC EMPLOI-QUÉBEC**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du rapport trimestriel d'activités de la mesure « Soutien au travail autonome » (STA).

**6.3.2 NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT**

**CA-2024-02-042**

ATTENDU la résolution numéro 2015-22, adoptée lors de la réunion du Conseil d'administration du CLD Papineau tenue le 10 février dernier, recommandant la Politique d'investissement qui établit les bases de la gestion des fonds de développement économique dédiés au territoire auprès de la MRC pour adoption;

ATTENDU la résolution numéro 2015-02-025, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 février 2015, adoptant, notamment, la Politique d'investissement établissant les bases de la gestion des fonds de



développement économique local dédiés au territoire de la MRC, laquelle a été par la suite modifiée par les résolutions numéro 2017-04-057 et 2023-09-187 ;

ATTENDU l'article 4.2, l'article 5 ainsi que l'annexe B de ladite politique concernant, notamment, le rôle et la composition du Comité d'investissement de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler le poste vacant du Comité d'investissement, conformément à ladite Politique, à la suite du départ de monsieur Maurice Boivin ;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler le poste vacant du Comité d'investissement, conformément à ladite Politique, à la suite du départ de madame Émilie David ;

ATTENDU la nomination de monsieur Vincent Destroismaisons à titre de nouveau membre dudit Comité pour représenter le milieu de l'économie sociale ;

ATTENDU la nomination de monsieur Yvan Chaput à titre de nouveau membre dudit Comité pour représenter le milieu des affaires ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la nomination de messieurs Vincent Destroismaisons et Yvan Chaput à titre de membres du Comité d'investissement de la MRC dont leur mandat est d'une durée de deux (2) ans ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 21 février prochain pour considération.

Adoptée.

### **6.3.3 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC – DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION**

#### **6.3.3.1 FONDS NOUVEL ENTREPRENEUR – ENTREPRISE PÉPINIÈRE LA RÉFRICHE (FERME SYNTRESS S.E.N.C) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

##### **CA-2024-02-043**

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-170, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, relative à l'adoption de la nouvelle Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises inclut cinq nouvelles subventions : le Fonds de développement de l'économie sociale, le Fonds amélioration et développement numérique, le Fonds expert-conseil, le Fonds de développement durable et le Fonds nouvel entrepreneur ;

ATTENDU que le Fonds de soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise Pépinière La Réfriche a déposé un projet dans le cadre du Fonds nouvel entrepreneur afin d'acquiescer une ombrière et un



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

système d'irrigation automatisé par micro aspersion. Ce projet permettra à l'entreprise de limiter les risques climatiques reliés à la production des arbres fruitiers dans le but de bonifier et de stabiliser les revenus de l'entreprise ;

**ATTENDU** l'évaluation de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, laquelle a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

**ATTENDU** le devis de l'ombrière et du système d'irrigation, soumis par Teris Corporation, au montant de 8 367.45 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

**QUE :**

Le Comité administratif octroie une aide financière de 4 183.75 \$, excluant les taxes applicables et représentant 50% du montant total de la soumission, à l'entreprise Pépinière La Réfriche (Ferme Syntress S.E.N.C) afin qu'elle puisse acquérir une ombrière et un système d'irrigation automatisé par micro aspersion auprès de l'entreprise Teris Corporation;

**QUE :**

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds affecté d'Experts-Conseils au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

**ET QUE :**

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.3.2 FONDS NOUVEL ENTREPRENEUR – ENTREPRISE O VIVE –  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CA-2024-02-044**

**ATTENDU** la résolution numéro 2023-08-170, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, relative à l'adoption de la nouvelle Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

**ATTENDU** que le Fonds soutien aux entreprises inclut cinq nouvelles subventions : Fonds de développement de l'économie sociale, le Fonds amélioration et développement numérique, le Fonds expert-conseil, le Fonds de développement durable et le Fonds nouvel entrepreneur ;

**ATTENDU** que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

**ATTENDU** que l'entreprise Ö Vive (Annabelle Poirier) a déposé un projet dans le cadre du Fonds nouvel entrepreneur afin d'acquérir un nouveau Lyophilisateur. Cet achat permettra à l'entreprise d'augmenter sa production, laquelle est actuellement limitée. ;

**ATTENDU** l'évaluation de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein de l'équipe de développement du territoire, laquelle a



déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU le devis d'achat de l'équipement déposé par l'entreprise Trimleaf, représentant un montant de 8 598.96\$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 4 300 \$, excluant les taxes applicables et représentant 50 % du montant total de la soumission, à l'entreprise Ô Vive afin qu'elle puisse acquérir un nouveau lyophilisateur auprès de l'entreprise Trimleaf;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds affecté d'Experts-Conseils au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **6.3.3.3 FONDS NOUVEL ENTREPRENEUR – ENTREPRISE ÉCHAPPÉE BLEUE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

#### **CA-2024-02-045**

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-170, adoptée lors de la séance du Conseil des maire tenue le 16 août 2023, relative à l'adoption de la nouvelle Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises inclut cinq nouvelles subventions : Fonds de développement de l'économie sociale, le Fonds amélioration et développement numérique, le Fonds expert-conseil, le Fonds de développement durable et le Fonds nouvel entrepreneur ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise Échappée Bleue a déposé un projet au Fonds nouvel entrepreneur afin d'acquérir des vêtements isothermiques secs. Ces ensembles permettront d'offrir des activités hivernales pour l'entreprise ;

ATTENDU l'évaluation de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein du Service de développement du territoire, laquelle a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU le devis des vêtements soumis par Kayak Ontario, représentant un montant de 11 753\$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Le Comité administratif octroie une aide financière de 5 000 \$, excluant les taxes applicables et représentant 43% du montant total de la soumission, à l'entreprise Échappée Bleue (madame Marine Diez) afin qu'elle puisse acquérir des vêtements isothermiques secs auprès de l'entreprise Kayak Ontario;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds affecté d'Experts-Conseils au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.3.4 FONDS EXPERT-CONSEIL – ENTREPRISE RAMONAGE ROYAL –  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CA-2024-02-046**

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-170, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, relative à l'adoption de la nouvelle Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises inclut cinq nouvelles subventions : Fonds de développement de l'économie sociale, le Fonds amélioration et développement numérique, le Fonds expert-conseil, le Fonds de développement durable et le Fonds nouvel entrepreneur ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise Ramonage Royal inc. a déposé un projet dans le cadre du Fonds expert-conseil afin de faire la refonte de son site web en incluant la prise de rendez-vous, en traduisant en anglais et en intégrant un nouveau logiciel pour l'entreprise. Ce projet permettra à l'entreprise d'être plus présente sur le web et d'augmenter sa clientèle et la facilité d'exécution des demandes de rendez-vous et de consultations ;

ATTENDU l'évaluation de l'entreprise, effectuée par le comité d'analyse mis en place au sein de l'équipe de développement du territoire, laquelle a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU les différentes soumissions reçues pour réaliser les travaux prévus, représentant un montant total de 11 877.40 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 5 000 \$, excluant les taxes applicables et représentant 42% du montant total des soumissions, à l'entreprise Ramonage Royal inc. afin qu'elle puisse effectuer la refonte de son site web auprès des diverses ciblées au sein de la documentation déposée dans le cadre de la présente séance;



QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds affecté d'Experts-Conseils au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.4 PROGRAMME « RELÈVE ENTREPRISE » DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS LOCALES (FQM) – SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE DE LA MRC – AUTORISATION**

**CA-2024-02-047**

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place le programme « Relève entreprise », lequel vise à favoriser l'accessibilité des entrepreneurs qui bénéficient d'un prêt d'un Fonds local d'investissement (FLI) à des services professionnels dans un contexte de relève entrepreneuriale, principalement de petites entreprises, soit par la famille, par les employés ou par des acquéreurs externes, en incluant la reprise collective ;

ATTENDU que l'aide accordée est un soutien pour défrayer une partie des coûts de :

- Vérification diligente pour déterminer la juste valeur marchande d'une entreprise;
- Préparation de la convention de reprise d'entreprise;
- Honoraires professionnels d'un spécialiste (comptables, avocats, notaires, spécialistes en ressources humaines, etc.) détenant une expertise qui l'habilite à intervenir dans un projet de relève d'entreprise;

ATTENDU que le montant de l'aide accordée ne peut dépasser 50 % du coût total des frais engendrés et une somme maximale de 15 000 \$, excluant les taxes, par bénéficiaire;

ATTENDU que seul le Service de développement de la MRC peut soumettre des dossiers qui pourront bénéficier de ce programme;

ATTENDU qu'à cet égard, sur réception de l'approbation de la FQM et de la subvention accordée, il est opportun d'obtenir les autorisations requises afin de transférer la somme accordée à l'entreprise concernée;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la direction générale à transférer les subventions accordées par la FQM dans le cadre du programme « Relève entreprise » aux entreprises concernées sur réception des approbations requises et des sommes attribuées;

QUE :

Lesdites subventions soient financées à même le programme « Relève entreprise » de la FQM, au poste budgétaire numéro 02-62200-994;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.5 ÉTAT DE SITUATION – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) VOLET RÉGIONAL – FRR2**

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un état de la situation des contributions demandées dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants volet régional, laquelle est financée par le biais du Fonds Région et Ruralité volet 2 (FRR2).

**6.3.6 GESTION DES FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS), PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) – RADIATION DE PRÊTS**

**CA-2024-01-048**

ATTENDU que la MRC de Papineau doit assumer la gestion de divers fonds locaux dans le cadre de ses responsabilités en matière de développement économique, notamment le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds local de solidarité (FLS) et le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) ;

ATTENDU que la MRC de Papineau, dans le cadre de ses fonctions, doit s'assurer que les prêts à terme qui sont autorisés par son intermédiaire auprès des entreprises établies sur son territoire reposent à la fois sur une analyse en profondeur du risque financier, mais également sur de bonnes perspectives de recouvrer ses avances dans le futur;

ATTENDU que conformément aux conventions intervenues entre la MRC de Papineau et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour le Fonds local d'investissement (FLI) ainsi que la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) pour le Fonds local de solidarité (FLS), une reddition de comptes doit démontrer que tout a été fait afin de recouvrer les sommes versées auprès des entreprises de son territoire dans une démarche de « bon père de famille » ;

ATTENDU que le délai de prescription pour le recouvrement d'une créance est de trois (3) ans à compter de la date d'exigibilité ;

ATTENDU que les comptes à radier ont été provisionnés dans les comptes comptables de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que toutes les actions possibles pour le recouvrement des comptes ont été faites par le service et que malgré tout, certains comptes restent impayés;

ATTENDU que les créances n'ont pu être recouvrées dans le délai prescrit et qu'il n'est pas pertinent de donner un mandat pour le montant restant ;

ATTENDU que la commissaire en développement économique par intérim recommande de radier les deux prêts provenant du CLD de Papineau, de 6446639 Canada inc., au montant de 1196.06 \$ en capital et de Ferme M.L.L Lauzon SENC, au montant de 10 183.17 \$ en capital ;



Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la radiation des deux prêts mentionnés précédemment, représentant un montant total de 11 379.23 \$, conformément aux exigences du MEI et du FTQ ;

QUE :

Lesdites dépenses soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02 99202 899 (FLI / FLS) et 02 99201 899 (PAUPME);

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **6.3.7 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION POUR LES FESTIVALS ET LES ÉVÈNEMENTS 2024 – DIVERS PROJETS**

#### **CA-2024-02-049**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que le budget 2024 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2023-11-221, 2023-11-222, 2023-11-223 et 2023-11-224 lors de la séance tenue le 22 novembre 2023;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2023-2028 en lien avec la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235 ;

ATTENDU que le Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2024 a été renouvelé par le Conseil des maires le 20 décembre 2023, comme stipulé dans la résolution numéro 2023-12-281;

ATTENDU que par le biais de ce fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles;

ATTENDU que le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau a soumis une demande pour ses expositions et ses activités de médiation culturelle 2024, laquelle représente un montant de 2 500 \$

ATTENDU que les Créateurs de la Petite-Nation ont soumis une demande pour le Festival de l'argile qui se déroulera les 7 et 8 septembre 2024 à Plaisance, laquelle représente un montant de 2 500 \$ ;

ATTENDU que le Festival de la Fibre Twist a soumis une demande pour son festival qui se déroulera du 9 au 11 août 2024 à Saint-André-Avellin, laquelle représente un montant de 2 500 \$;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que Montebello Sport Culture a soumis une demande pour le Festival du Fatbike de Montebello qui se déroulera le 24 février 2024, laquelle représente un montant de 2 500 \$;

ATTENDU que le Club Automobile Défi Outaouais a soumis une demande pour le Rallye Défi Petite Nation 2024 qui se déroulera du 6 au 8 septembre 2024, laquelle représente un montant de 2 500 \$;

ATTENDU que la visibilité offerte par le biais des plans de l'ensemble des demandes déposées et les retombées de ces événements seront bénéfiques pour le territoire ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le versement d'un montant de 2 500 \$, provenant du Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2024 au Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau pour ses expositions, au Festival de la fibre Twist pour la réalisation du Festival de la fibre Twist et au Club Automobile Défi Outaouais pour le Rallye Défi Petite Nation 2024 et un montant de 1 500 \$ à Montebello Sport Culture pour l'organisation du Festival du Fatbike de Montebello et aux Créateurs de la Petite-Nation pour la réalisation du Festival de l'argile 2024 en échange de la visibilité prévue auxdits plans dans le cadre de ces différents événements;

QUE :

Les diverses contributions de la MRC soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62200-993;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.8 RENOUELEMENT DU PLAN D'ENTRETIEN ANNUEL DES SITES  
WEB DE LA MRC – MANDAT À LA FIRME PAR DESIGN –  
AUTORISATION**

**CA-2024-02-050**

ATTENDU que la MRC de Papineau a mis à jour ses sites web [www.mrcpapineau.com](http://www.mrcpapineau.com) et [www.petitenationoutaouais.com](http://www.petitenationoutaouais.com) en 2020 et en 2021 ;

ATTENDU qu'il est important d'effectuer les sauvegardes des données des sites web;

ATTENDU que des mises à jour doivent être effectuées au moins deux fois par année sur les deux sites et qu'à cet égard, le concepteur des sites web Par Design propose différents plans d'entretien;

ATTENDU que le plan de base, représentant un coût de 1 020 \$ par site, excluant les taxes applicables, serait suffisant pour assurer la performance adéquate des sites web de la MRC de Papineau ;



Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte d'octroyer un contrat de services, représentant un montant de 2 040 \$, excluant les taxes applicables, à la firme Par Design pour l'entretien annuel des sites web [www.mrcpapineau.com](http://www.mrcpapineau.com) et [www.petitenationoutaouais.com](http://www.petitenationoutaouais.com);

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62200 993;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

#### **6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

##### **6.4.1 MODIFICATION À L'ENTENTE DE PAIEMENT AVEC MAXXUM CONCERNANT L'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 21 février prochain.

#### **6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

##### **6.5.1 SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE PRÉVUE DU 6 AU 12 OCTOBRE 2024 – AUTORISATION**

###### **CA-2024-02-051**

ATTENDU que selon le ministère de la Sécurité publique (MSP), la Semaine de la prévention des incendies aura lieu du 6 au 12 octobre 2024 inclusivement ;

ATTENDU qu'en vertu de son Schéma de couverture de risques incendie (SCRI), la MRC est responsable d'appuyer les Services de Sécurité Incendie (SSI) locaux en ce qui a trait à leurs activités de prévention ;

ATTENDU qu'un montant a été réservé au budget d'exploitation 2024 pour l'organisation et la tenue d'activités ainsi que l'achat d'articles promotionnels en prévention incendie dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense, représentant un montant de 2 175 \$, excluant les taxes, pour l'organisation, la tenue d'activités ainsi que l'achat d'articles promotionnels afin de favoriser la réalisation des activités de prévention des SSI locaux dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies 2024;

QUE :

Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 490;



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**6.5.2 MANDAT POUR UN SUPPORT JURIDIQUE ASSOCIÉ À LA MISE EN PLACE DE LIBELLÉS SUIVANT LA MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS APPLICABLE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE – AUTORISATION**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 21 février prochain.

**6.6 Transport**

**6.6.1 ENTENTE DE SERVICES AVEC LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU (CTACP) – ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025 – AUTORISATION**

**CA-2024-02-052**

ATTENDU la résolution numéro 2009-09-447 adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 30 septembre 2009, annonçant, notamment l'intention de la MRC de Papineau de déclarer sa compétence dans le domaine de la gestion du transport collectif de personnes incluant le transport adapté à l'égard des municipalités locales conformément à l'article 678.0.2.2 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU les règlements numéro 107-2009 et 108-2009, adoptés par le Conseil des maires de la MRC de Papineau lors de sa séance tenue le 21 octobre 2009, concernant la déclaration de compétence de la MRC à l'égard du service de transport collectif de personnes incluant le transport adapté ainsi que la tarification dudit service en lien avec ladite déclaration de compétence;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2024 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2024 (résolutions numéro 2023-11-221, 2023-11-222, 2023-11-223 et 2023-11-224);

ATTENDU le règlement numéro 199-2023, adopté par le Conseil des maires de la MRC lors de la séance tenue le 20 décembre 2023, prévoyant les critères et les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC pour l'année 2024 et de leur paiement par les municipalités membres;

ATTENDU que la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. offre actuellement le service de transport collectif de personnes incluant le transport adapté aux citoyennes et aux citoyens situés sur le territoire de la MRC et a fourni en octobre dernier les rapports requis;

ATTENDU le projet de protocole d'entente de services à conclure avec ladite Corporation pour l'offre de services de transport adapté et collectif sur le territoire de la MRC de Papineau au cours de l'année 2024;

ATTENDU la recommandation de la direction générale de la MRC à l'égard des modalités de versement de la contribution des municipalités locales ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme



et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent la recommandation de la direction générale de la MRC quant aux modalités de versement de la contribution des municipalités locales (181 000 \$) dans le cadre des services offerts en transport adapté sur le territoire, conditionnellement à la participation financière du ministère des Transports du Québec (MTQ), dont la répartition se définit de la façon suivante :

Premier versement : 60 333 \$ avant le 1<sup>er</sup> mars 2024;  
Deuxième versement : 60 333 \$ avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024;  
Troisième versement : 60 334 \$ avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024;

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le décaissement de 35 000 \$ à partir du Fonds Région et Ruralité, volet 2, au bénéfice de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. (volet transport collectif) pour l'année 2024;

QUE :

La contribution de la MRC en ce qui a trait au service de transport adapté offert sur le territoire soit financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02 39000 991 et 02 39000 999 ;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment auprès de ladite Corporation;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à conclure avec la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau pour les services qui seront dispensés au cours de l'année 2024.

Adoptée.

## **7. CORRESPONDANCE**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

## **8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

Aucun sujet n'est inscrit au présent ordre du jour pour ce point.

## **9. CALENDRIER DES RENCONTRES**

### **9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE FÉVRIER À DÉCEMBRE 2024**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de février à décembre 2024.

### **9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 21 FÉVRIER 2024**

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité aura lieu le 21 février 2024 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

13h30 à 14h30 Présentation du document intitulé « L'inégalité d'accès en santé et en services sociaux : la population de Papineau mérite mieux » - Monsieur Roch Martel, consultant

**10. SUJETS DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA-2024-02-053**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 21 février 2024 à 13h.

Adoptée.

Benoit Lauzon  
Préfet

Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet